

DEPARTEMENT  
DE HAUTE-SAÔNE

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 11 FÉVRIER 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 février 2021, s'est réuni dans la salle des Congrès de Gray, le 11 février à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /.

Etaient absents : BLINETTE Alain, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, GAUTHIER Claudie, RENEVIER Michel.

Secrétaire de séance : CLEMENT Christelle.



CS/11-02-2021/N°7

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

##### **ENGAGEMENT DU PETR DANS LE DISPOSITIF « ACOTE »**

Le président explique qu'en vue de massifier le covoiturage, l'Association Nationale des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (ANPP), CertiNergy, et La Roue Verte proposent d'accompagner les collectivités via le dispositif ACoTE (Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobilité).

Ce dernier est financé par un programme de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) validé par arrêté du 3 janvier 2020 du ministère de la transition écologique et solidaire.

Le président indique que son objectif est d'expérimenter le covoiturage « par ligne », principalement destiné aux déplacements « domicile-travail ».

À la manière d'une ligne de bus, ce mode de covoiturage permet aux conducteurs qui empruntent la ligne de prendre puis déposer des passagers aux arrêts définis.

L'utilisation du service est spontanée, sans publication d'annonces et sans réservation à gérer. L'objectif est d'assurer également une attente maximum de 15 minutes aux points d'arrêts et de proposer une garantie de trajets si ce délai est dépassé, en partenariat avec les entreprises de taxis du territoire. Cela est possible par l'intermédiaire d'une application dédiée permettant de signaler son départ.

### Déroulement du projet

Le président indique que la construction des lignes se déroule en plusieurs étapes :

- **le démarrage de la co-construction (2 à 4 mois)** : cette phase vise d'une part à sonder les habitants sur leur aspiration à covoiturer, ainsi qu'à identifier les trajets sur lesquels il y a un potentiel de développement du covoiturage. Ce travail permettra notamment de s'assurer que la « masse critique » permettant le fonctionnement du service est atteinte et d'identifier les lignes, les arrêts pour la prise et la dépose, ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture. La Roue Verte proposera pour cela un plan de communication. Si les retours montrent un désintérêt de la part des habitants, l'expérimentation sera stoppée.
- **la phase d'amorçage (2 mois)** : dès lors que l'ouverture d'une ou plusieurs lignes semblent pertinentes, il s'agit de mesurer si les habitants vont convertir leurs intentions en acte.
- **la phase d'exploitation** : celle-ci consiste à maximiser l'usage et baisser les coûts. Elle pourrait démarrer en septembre ou octobre 2021.

### Financement du projet

Financé par les Certificats Economies d'Energie (CEE), l'accompagnement pour construire les lignes est gratuit. Le financement de l'exploitation des lignes est, quant à lui, dégressif : financé à 100% par les CEE la 1<sup>ère</sup> année, à 75% la 2<sup>e</sup> année puis à 50% la 3<sup>e</sup> année.

	N1	N2	N3
<b>Outil de co-construction</b>	0	0	0
<b>Exploitation de la ligne ou des lignes</b> 40% relation client 30% incitation conducteurs 20% garantie 10% app	0	0,06€ HT/km. voyageur	0,12€ HT/km. voyageur

L'objectif post-programme est d'arriver à un coût moyen autour de 0,25€ HT/km par voyageur.

Le président précise également que :

- le dispositif semble une alternative crédible face à la faible offre de transport en commun sur le territoire, en créant une offre à faible coût et à une cadence attractive,
- le territoire peut se retirer à tout moment du projet sans justification,
- le coût du service peut également être supporté en tout ou partie par les usagers,
- en année 2 ou 3, des cofinancements seront sollicités pour un financement de l'opération à 100%.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'engager le PETR dans le dispositif « ACoTE »,
- d'acter que le chargé de projet « énergie-climat » sera affecté à hauteur d'1/3 de son temps de travail sur le projet,
- d'autoriser le président (ou son représentant) à signer les documents nécessaires à l'engagement de l'opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210211-CS-11022021-N07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021



**Frederick HENNING**  
Président

